

INSCRIPTION CANTINE 2026/2027

ECOLE PRIMAIRE J.B. VER

JE SOUSSIGNÉ(E)

NOM		PRÉNOM	
ADRESSE POSTALE PRECISE			
ADRESSE MAIL			
NUMÉRO PORTABLE			

SOLLICITE L'INSCRIPTION DE L'ENFANT

NOM ÉLÈVE		PRÉNOM ENFANT	
DATE DE NAISSANCE ET LIEU DE NAISSANCE			
CLASSE PRIMAIRE	<input type="checkbox"/> CP <input type="checkbox"/> CE1 <input type="checkbox"/> CE2 <input type="checkbox"/> CM1 <input type="checkbox"/> CM2		

INSCRIPTION A LA CANTINE A COMPTER DU	/ / 202
COCHER LES JOURS DE PRISE DES REPAS À LA CANTINE	<input type="checkbox"/> LUNDI <input type="checkbox"/> MARDI <input type="checkbox"/> JEUDI <input type="checkbox"/> VENDREDI

JE DÉCLARE AVOIR PRIS CONNAISSANCE DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA CANTINE ET EN AVOIR ACCEPTÉ LE CONTENU ET M'ENGAGE À RÉGLER, AUPRÈS DE LA TRÉSORERIE DE MOISSAC, LE MONTANT DU TITRE DE RECETTES QUI ME SERA ADRESSÉ EN FIN DE TRIMESTRE ET QUI SERA CALCULÉ EN FONCTION DU QUOTIENT FAMILIAL SUR LA BASE DU TARIF ACTUELLEMENT EN VIGUEUR. LE TARIF POURRA ÊTRE ACTUALISÉ À TOUT MOMENT.

LES INSCRIPTIONS, LES MODIFICATIONS RÉGLEMENTAIRES ET LES ARRÊTS DE LA CANTINE SONT DE LA COMPÉTENCE EXCLUSIVE DU SERVICE ADMINISTRATIF DE LA MAIRIE QUI DOIT ÊTRE PRÉVENU 15 JOURS AVANT LA DATE EFFECTIVE DU CHANGEMENT. POUR TOUT ARRÊT DE CANTINE NON SIGNALÉ AU SERVICE ADMINISTRATIF DE LA MAIRIE, LES REPAS PRÉPARÉS SERONT FACTURÉS.

RAPPEL : TOUT ENFANT INSCRIT DOIT DISPOSER D'UNE AUTONOMIE COMPLÈTE DANS LA PRISE DE SES REPAS

NOM ET PRÉNOM PÈRE ÉLÈVE		NOM ET PRÉNOM MÈRE ÉLÈVE	
DATE ET LIEU NAISSANCE		DATE ET LIEU NAISSANCE	
PROFESSION		PROFESSION	
NOM ET ADRESSE EMPLOYEUR		NOM ET ADRESSE EMPLOYEUR	

A LAFRANÇAISE, LE

SIGNATURE :

IMPORTANT

AUCUN ÉLÈVE NE POURRA ÊTRE ADMIS À LA CANTINE S'IL N' PAS FAIT L'OBJET D'UNE DEMANDE D'INSCRIPTION POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2026/2027
ÉTABLIR UNE FICHE PAR ÉLÈVE

DOCUMENTS À FOURNIR : FICHE D'INSCRIPTION CANTINE + DERNIÈRE PAGE DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA CANTINE DÛMENT COMPLÉTÉE ET SIGNÉE + LE DOCUMENT RGPD (RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE PROTECTION DES DONNÉES) DÛMENT SIGNÉ + LE CAS ÉCHÉANT L'ATTESTATION CAF OU MSA MENTIONNANT LE QUOTIENT FAMILIAL. CES DOCUMENTS SONT À RETOURNER IMPÉRATIVEMENT AVANT LE 3 JUILLET 2026 DE PRÉFÉRENCE PAR MAIL (mairie@lafrancaise.fr) OU BIEN DIRECTEMENT DANS LA BOÎTE AUX LETTRES DE LA MAIRIE SITUÉE AU REZ-DE-CHAUSSÉE, DANS L'IMPASSE À DROITE DE LA MAIRIE

**JOINDRE IMPERATIVEMENT L'ATTESTATION CAF OU MSA
POUR POUVOIR BÉNÉFICIER D'UN TARIF PAR TRANCHE**